

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 20 août 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 10

Présents : Mr WIEL, Mr CHEVALIER, Mr ORY, Mme TARNAUD, Mr UZU, Mme FONTENELLE, Mr JARDIN, Mr SIMON

Absentes excusées : Mme LELOUP, Mme LEDRU, Mme TIVAUX, Mme GUESNERIE, Mme PERRICHET BAUDET, Mr BARRIER donne pouvoir à Mr SIMON

Secrétaire de séance : M Jean-Baptiste WIEL

1/ Convention avec Le Mans Métropole pour la « Défense Extérieur Contre l'Incendie »

Mr Le Maire présente aux élus le projet de convention à passer avec Le Mans Métropole pour la prise en charge de l'entretien des bornes à incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette convention et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour signer les documents nécessaires.

Délibération 201808D01

2/ Modification du marché de fournitures et services à la cantine.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a passé un marché pour l'approvisionnement en denrées et la fabrication sur place ; avec la société RESTAUVALL OUEST suite à une consultation publique où 4 prestataires avaient remis une offre.

Le marché a été entériné par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2016, d'un montant de 68 008.01€ HT pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2017, il était renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2018.

Par souci de cohérence, c'est-à-dire d'avoir le même prestataire sur une période scolaire complète, le marché actuel doit être prorogé pour les 1^{er} et 2^{er} trimestres 2019.

Une nouvelle consultation sera lancée au second trimestre 2019 par la commune pour avoir un prestataire opérationnel pour la période scolaire 2019/2020.

Le montant global du marché actuel est estimé à 136 016.02€ HT. En application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le marché peut être modifié si les prestations excédentaires ne dépassent pas 50% du montant du

marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Le Maire à modifier les pièces du marché.

Délibération 201808D02

3/ Convention de mise à disposition de locaux au Relais du Bocage Cénomans.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention pour la mise à disposition d'une partie de la salle communale, à titre gracieux, au SIVOM du Bocage Cénomans, par le biais de son service Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants pour organiser au bénéfice des assistantes maternelles et des enfants des communes membres du SIVOM des ateliers « jeux et rencontres ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Délibération 201808D03

4/ Dénomination des voies pour le lotissement du Jardin du Plessis

Après concertation, et à l'unanimité le Conseil Municipal de Chaufour notre Dame a décidé de nommer comme suit les voies qui desservent le lotissement le Jardin du Plessis :

- Impasse des Jasmins
- Rue des Lys
- Rue des Millepertuis
- Impasse des Pétunias
- Rue des Campanules
- Rue des Cyclamens
- Rue des Giroflées

Voir le plan joint.

Délibération 201808D04

5/ Questions diverses

Travaux d'extension de la maison de services : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet cité en objet se décomposant en 6 lots :

- Lot n°1 : Maçonnerie - VRD
- Lot n°2 : Charpente - Etanchéité
- Lot n°3 : Menuiseries extérieurs PVC
- Lot n°4 : Menuiseries intérieurs – Plâtrerie

- Lot n°5 : Electricité – Plomberie – Chauffage
- Lot n°6 : Peinture – Faïence – Sol souple

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et valide le dossier de consultation des entreprises (D.C.E).

Délibération 201808D05

Prévision d'un prochain conseil municipal le 25 septembre 2018

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr WIEL Jean-Baptiste	Mme PERRICHET-BAUDET ABSENTE
Mr CHEVALIER Marc	Mr BARRIER Jean-Louis ABSENT POUVOIR A Mr SIMON	Mr ORY René
Mme LELOUP Dominique ABSENTE	Mme LEDRU Béatrice ABSENTE	Mr SIMON Jean-Luc
Mr JARDIN Franck	Mme GUESNERIE Christelle ABSENTE	Mme TIVAUX Nadine ABSENTE
Mme FONTENELLE Céline	Mr UZU Patrice	Mme TARNAUD Stéphanie